



Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Rapport annuel
2007 - 2008

fnccsf.ca



« Ma patrie, c'est la langue française. »

– Albert Camus

Table des matières

Message du président	5
Mot du directeur général	7
La gouverne de la FNCSF	8
Membres du personnel	8
Membres du conseil d'administration	8
Regroupement national des directions générales de l'éducation	9
Les grands dossiers	10
<i>Plan d'action – Article 23</i>	10
Table sectorielle en éducation	14
Formation du personnel enseignant	15
<i>Plan d'action pour les langues officielles</i>	16
Enquête postcensitaire sur la vitalité des communautés de langues officielles	16
Prix Jean-Robert-Gauthier	18
Prix Edgar-Gallant	20
Outils de communication	22
Bulletin d'informations de la FNCSF	22
L'INFORM@teur	23
Annuaire de l'éducation en français au Canada	24
Site Web	25
Liste des conseils scolaires francophones	26
Annexe – Membres du Comité tripartite	27

Message du président

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones aura connu une année 2007-2008 plutôt mouvementée. Les activités découlant du Plan d'action – Article 23 ont continué d'accaparer une bonne part de nos ressources. Les progrès accomplis par les groupes de travail affectés aux six axes d'intervention sont remarquables et plusieurs projets concrets d'intervention voient maintenant le jour. La FNCSF a aussi suivi de près des dossiers politiques qui nous affectent directement, notamment l'arrivée à échéance du Plan d'action pour les langues officielles et l'intention du gouvernement fédéral de le remplacer par un autre plan pluriannuel. Ce même gouvernement a également décidé d'abolir le programme de contestation judiciaire et une poursuite en justice s'en est suivie.

Nous avons contribué activement à l'exercice de consultation présidé par M. Bernard Lord sur le renouvellement du Plan d'action pour les langues officielles. Nous avons même réussi à le rencontrer en privé pour lui faire part de nos préoccupations et de nos suggestions. Ses recommandations au gouvernement Harper soulignaient l'importance de l'éducation dans la langue de la minorité et tout nous porte à croire que cela augure bien pour l'avenir. Pour ce qui est de l'abolition du programme de contestation judiciaire, la FNCSF s'est jointe à la poursuite en justice entreprise par la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) et, à la suite des dernières audiences tenues en février 2008, le juge a pris la cause en délibéré. L'inquiétude demeure quant à la décision du juge, puisqu'un jugement favorable inciterait vraisemblablement le gouvernement à en appeler; dans un tel scénario, il serait financièrement difficile, voire impossible, pour les organismes communautaires, dont la FNCSF, d'aller jusqu'au bout de cette démarche.

Par ailleurs, la FNCSF a soutenu, par sa participation au Forum des leaders, les efforts déployés par la FCFA dans le suivi à donner au sommet Mille regards, une vision, tenu à Ottawa en juin 2007.

Il va sans dire que, sans le soutien indéfectible de nos membres, notre organisme ne pourrait continuer à défendre leurs intérêts et à promouvoir une éducation de qualité en français partout au Canada. Je tiens à souligner d'une façon toute particulière la contribution inestimable du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) à l'avancement de nos dossiers. Ces administrateurs professionnels ont consacré de nombreuses heures aux priorités de la FNCSF malgré leur calendrier respectif déjà surchargé. Le dossier de la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques suscite encore des préoccupations. En effet, toute la question relative à l'administration et à la mise en œuvre de cette stratégie a fait l'objet de nombreuses rencontres et négociations qui n'ont toujours pas abouti. Nous osons espérer que le prochain exercice sera porteur d'une solution durable à ce dilemme.

Je veux aussi remercier le personnel de direction de la FNCSF qui a su maintenir le cap pendant la transition à la direction générale. L'arrivée de notre nouveau directeur général en janvier 2008 aura constitué un point tournant pour la FNCSF. Marc-André Charlebois apporte avec lui un précieux bagage d'expérience et de connaissances acquises dans les secteurs public et privé. Il se penche sur nos enjeux avec un regard nouveau. Notons qu'il a assuré la relève au pied levé. Il s'est rapidement approprié les dossiers tout en faisant preuve de leadership et d'enthousiasme. Marc-André Charlebois se passionne pour la cause, et cela se traduit par un dynamisme et un engagement contagieux. Son mandat s'annonce fructueux et porteur de réalisations concrètes.

Le 17^e congrès de la FNCSF tenu en octobre 2007 a connu un franc succès. Le thème choisi, « Les temps ont changé : Vers une nouvelle francophonie scolaire », résolument axé sur l'avenir, a mis en lumière l'apport incontestable de l'arrivée des familles exogames à l'enrichissement de la langue et de la culture dans nos écoles. D'autre part, notre 18^e congrès se tiendra à Ottawa en octobre 2008 et aura pour thème « Le dialogue : un art à maîtriser pour mieux communiquer ». Le dialogue est en effet au cœur de nos rapports avec les intervenants de notre milieu. Qu'il s'agisse de bien représenter nos enjeux auprès de la classe politique, ou de bien collaborer avec l'administration publique en vue d'obtenir les fonds nécessaires à nos projets, ou encore d'engager les parents dans la démarche éducative et de motiver nos enseignants et leurs élèves, le dialogue constitue la pierre angulaire de l'aboutissement de nos efforts.

En terminant, je souhaite à vous tous, nos membres, une prochaine année à la mesure de vos aspirations.

Le président,



Ernest Thibodeau



Ernest Thibodeau.

Mot du directeur général

C'est avec plaisir que je vous présente les résultats de l'exercice financier 2007-2008, bien que je ne sois entré en poste qu'au début janvier 2008. La FNCSF a fait des progrès notables sur plusieurs fronts malgré le décès inattendu de mon prédécesseur Monsieur Paul Charbonneau, en milieu d'exercice. Nul n'est besoin de vous rappeler les grandes qualités de l'homme et l'énorme vide laissé derrière lui par son départ prématuré. Il faut remercier la toute petite équipe de la FNCSF et l'inlassable contribution de ses administrateurs qui ont investi temps et énergie pour faire avancer les dossiers dans des circonstances particulièrement difficiles.

Ma première constatation à mon arrivée a été la précarité de la situation financière de l'organisme et son impact sur la capacité d'atteindre les objectifs stratégiques visés. Non pas que je n'aie pas connu de situations semblables, étant moi-même issu du milieu associatif, mais rarement ai-je travaillé dans des conditions où les moyens étaient à ce point insuffisants pour parvenir aux fins déterminées. Malgré tout, la Fédération a réussi à répondre aux attentes de ses membres quant aux dossiers prioritaires, et ce, grâce au travail inlassable de la permanence et de l'énorme contribution des membres, à titre volontaire. Le lecteur sera à même de le constater en parcourant ces pages.

L'année se termine sur une note d'espoir. Le gouvernement est sur le point d'annoncer un nouveau Plan d'action pour les langues officielles et les recommandations du rapport de la Commission Lord nous donnent lieu de croire que ce nouveau plan pourrait faire une large place à l'éducation. Par ailleurs, bien que le gouvernement ait aboli le programme de soutien à la contestation judiciaire, la poursuite en justice progresse et nous osons espérer un dénouement favorable.

Je ne veux pas rater l'occasion qui m'est ici offerte pour vous témoigner mon engagement dans la promotion du fait français et ma détermination à répondre aux attentes de tous nos membres et à celles des directions générales. J'aurai sûrement l'occasion de faire votre connaissance au fil des prochaines rencontres et j'en profiterai pour prendre connaissance de vos préoccupations et vous parler de ma vision et de ma passion pour la cause.

Le directeur général,



Marc-André Charlebois



Marc-André Charlebois.

La gouverne de la FNCSF

Membres du personnel



Marc-André Charlebois
Directeur général



Anne-Marie Dessureault
Adjointe exécutive



Michelle Koncz
Agente de projets

Membres du conseil d'administration



Ernest Thibodeau
Président ^{1,2}



Robert Maddix
1^{re} vice-présidence ^{1,2}
Île-du-Prince-Édouard



Robert Tremblay
2^e vice-présidence ^{1,2}
Ontario



Yolande Dupuis
membre du comité exécutif ^{1,2}
Manitoba



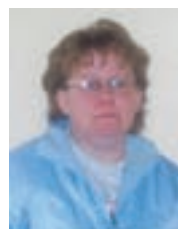
André Bourcier
Yukon



Claude Duret
Alberta



Anne-Marie Gammon
Nouveau-Brunswick



Edna Hall
Terre-Neuve-et-Labrador



Jeannette Labrèche
Ontario ²



Hélène Lavigne
Nouvelle-Écosse ²



André Légaré
Territoires du Nord-Ouest



Carolyn Mallory
Nunavut



Marc-André Ouellette
Colombie-Britannique



Barbara Riley
Saskatchewan

¹ membre du comité exécutif

² membre du comité organisateur du congrès

Regroupement national des directions générales de l'éducation

Mot du président

Le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) réunit en comité autonome, au sein de la FNCSF, les 31 directions générales des conseils et commissions scolaires membres d'un bout à l'autre du pays. Le RNDGÉ représente une force vive au sein de la Fédération et assume des mandats de plus en plus nombreux, afférents notamment au suivi à donner au *Plan d'action - Article 23*. Notre regroupement constitue la manifestation la plus concrète de la collaboration nationale permettant aux conseils scolaires de se doter d'une masse critique pour faire avancer les dossiers visant l'amélioration de l'éducation en français en milieu minoritaire. Je tiens à remercier la FNCSF et les membres du RNDGÉ pour leur contribution habituelle et pour l'excellence de leur travail dans la réalisation de projets complexes et bénéfiques pour notre communauté et nos écoles.



Jean-Luc Bernard.

Comité exécutif du RNDGÉ



En 2007-2008, le comité exécutif du RNDGÉ était composé des membres suivants :

- Jean-Luc Bernard**, président du RNDGÉ et représentant de l'Ontario
- Solange Haché**, représentante de l'Atlantique
- Roger Paul**, représentant de l'Ontario
- Gérard Auger**, représentant de l'Ouest et du Nord
- Richard Slevinsky**, vice-président du RNDGÉ et représentant de l'Ouest et du Nord
- Darrell Samson**, représentant de l'Atlantique.

Le Regroupement national des directions générales de l'éducation est mandaté par la FNCSF.

Les buts du Regroupement sont de :

- Créer un mécanisme de concertation fondé sur une alliance interconseils.
- Rendre plus économique l'acquisition et la diffusion de ressources pédagogiques.
- Se doter d'outils de gestion efficaces.
- Partager les connaissances en matière de formation en leadership et de pratiques pédagogiques exemplaires.
- Appuyer les initiatives de recherche en pédagogie et en gestion scolaire.

Plan d'action – Article 23

En juin 2005, la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) tenait, à Ottawa, le *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire* dans le but de compléter le système scolaire de langue française au Canada. Le Sommet s'est soldé par l'adoption du *Plan d'action – Article 23*, lequel vise l'autogestion scolaire et l'épanouissement des communautés francophones par la voie de l'éducation (l'objet de l'article 23), ainsi que d'un protocole d'entente engageant neuf organismes nationaux de la communauté francophone à le mettre en œuvre en collaboration avec les ministères de l'Éducation des provinces et territoires et le gouvernement fédéral. Un comité tripartite (liste des membres en annexe) a été créé pour instaurer un climat de collaboration et de confiance entre partenaires et pour coordonner les travaux se rapportant aux six axes d'intervention du *Plan d'action* :

- Ressources humaines
- Infrastructures scolaires
- Promotion de l'école de langue française
- Pédagogie
- Petite enfance
- Action culturelle et identitaire.

Voici une mise à jour des activités regroupées sous les axes d'intervention du *Plan d'action - Article 23* :

Axe – Ressources humaines

Le rapport de recherche qui porte sur le recrutement, le maintien des effectifs et la formation du personnel dans les conseils scolaires francophones a commencé en 2006.

Bien que l'échantillon fût adéquat à l'échelon national (n = 851), certaines provinces et territoires étaient sous-représentés. Les résultats préliminaires sont néanmoins prometteurs. En effet, le sondage mené dans le cadre du projet de recherche a révélé que 77 % des étudiants au baccalauréat en Éducation comptent travailler dans le domaine de l'enseignement jusqu'à la fin de leur carrière. Les facteurs motivants sont la passion de la profession, le fait de pouvoir travailler en français, l'enseignement dans son domaine de spécialisation, la sécurité d'emploi et la formation continue, la conciliation travail/famille, les ressources pédagogiques et les avantages sociaux.

De plus, 89 % des enseignants comptent rester dans l'enseignement jusqu'en fin de carrière. Les facteurs qui les inciteraient à demeurer dans le domaine sont les suivants : la passion de la profession, le fait de pouvoir travailler en français, l'enseignement dans son domaine de spécialisation, la sécurité d'emploi, les avantages sociaux (retraite), la formation continue et le salaire.

Les facteurs dissuasifs seraient la complexité croissante de la profession, le bénévolat parascolaire, les exigences bureaucratiques, la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers et les classes à niveaux multiples.

L'enquête n'a pas permis de recueillir suffisamment de données (insuffisance de répondants) pour pouvoir tirer des conclusions définitives sur les besoins en matière de personnel enseignant au cours de la période visée.

Le rapport final sera déposé au printemps 2008 et sera à l'ordre du jour de la réunion du Comité tripartite en mai 2008.

Destination Canada 2007 – Forum emploi

Par ailleurs, sous le patronage de l'Ambassade du Canada en France, le RNDGÉ a fait une tournée de recrutement en France (Paris et Lyon), en Belgique (Bruxelles) et en Tunisie (Tunis) du 18 au 29 novembre 2007.

Cette première tentative, essentiellement exploratoire, fut quelque peu modifiée en vue de répondre aux attentes des visiteurs (plus de 600 à chacune des foires d'emploi). Le RNDGÉ avait son propre stand. Les trois directeurs généraux participants représentaient chacune de leurs régions administratives (Ouest/Nord, Centre (Ontario) et Atlantique) et avaient préparé des dépliants expliquant le contexte et les besoins régionaux.

Dans l'ensemble, les foires se sont bien déroulées. Cela a suscité beaucoup d'intérêt, surtout à Tunis où plus de 1 000 curriculum vitæ ont été recueillis. De l'avis des participants du RNDGÉ, cette initiative a beaucoup de potentiel, mais elle requiert une meilleure coordination et plus d'encadrement. La délégation recommande de répéter l'expérience, mais en s'assurant cette fois d'une présence en tant qu'employeur. La délégation du RNDGÉ devra mettre l'accent sur le recrutement et établir la structure nécessaire pour y parvenir (liste des besoins des conseils scolaires, collecte de curriculum vitæ, examen des candidatures, entrevues, etc.).

Axe – Infrastructures scolaires

La phase préliminaire de l'étude, qui permettra d'établir un cadre pour l'enquête sur le terrain (approche et collecte de données), s'est tenue de septembre à novembre 2007 auprès de représentants de 12 ministères de l'Éducation des provinces et territoires et de 27 directions générales des conseils scolaires francophones.

Les résultats de cette phase nous ont permis de conclure que :

- La détermination des besoins en matière d'infrastructures relève des conseils scolaires pour des périodes déterminées dont la durée moyenne est de 5 ans (1 à 10 ans).
- Les critères de financement sont établis par les ministères de l'Éducation, puis validés par les conseils scolaires.
- Les normes de construction sont semblables à celles établies pour les écoles de la majorité anglophone dans l'ensemble des provinces et territoires. Dans certains cas, il n'y a pas de norme spécifique et il arrive, dans de rares cas, qu'une province ou un territoire finance une école francophone sans tenir compte de ces normes.
- Les infrastructures scolaires sont généralement financées par les gouvernements des provinces et territoires. Quant aux infrastructures à vocation communautaire, les modalités de financement sont négociées au cas par cas entre le gouvernement fédéral et les ministères de l'Éducation. Certains projets ont déjà obtenu un soutien en nature des municipalités ou un financement d'une agence de développement régional fédérale. Dans certains cas, les communautés ont fourni des fonds pour améliorer les infrastructures et ainsi combler des besoins communautaires.
- Les consultations auprès des communautés concernant leurs besoins se font généralement sous la direction des conseils scolaires. Quelques conseils scolaires optent toutefois pour des consultations publiques.

À la lumière de ces nouvelles précisions, le Comité tripartite a recommandé au groupe de travail de recueillir les plans d'immobilisation et de développer une analyse justificative pour faire ressortir les besoins spécifiques de l'école de la minorité.

Axe – Promotion de l'école de langue française

Le plan d'action partiellement révisé fut présenté au Comité tripartite. La firme Simbal a continué d'offrir un service d'accompagnement auprès des conseils scolaires tout au cours de l'année. Ce service, destiné au personnel du CS et aux partenaires concernés, est offert sur deux jours. Au terme d'une séance de travail, un plan de communication est rédigé et des orientations stratégiques en trois volets sont proposées : maintien de l'effectif, recrutement et rayonnement.

En décembre 2007, le groupe de travail a proposé un changement de stratégie au Comité tripartite, qui l'a approuvé. Ainsi, plutôt que de s'orienter vers une campagne de promotion nationale, les efforts et les ressources seront consacrés à l'élaboration d'une stratégie de communication intégrée portant sur trois ans. Cette stratégie comprend les éléments suivants : un service d'accompagnement pour tous les CS, une coordination à l'échelle nationale, un service de soutien aux CS, un forum des responsables en communication des CS, un échange de pratiques exemplaires, une consultation jeunesse, des consultations auprès des parents, des activités de reconnaissance du personnel, une actualisation de la planification, une tournée des organismes communautaires, une tournée des médias, une campagne publicitaire et enfin une évaluation. Cette nouvelle orientation permettra d'accroître les capacités des CS sur le plan des actions locales prévues dans le cadre d'une stratégie nationale.

Le Comité tripartite est d'avis qu'il faut examiner de près l'impact de l'immigration sur la diversité de la population scolaire en milieu minoritaire. La situation de l'immigration francophone comporte plusieurs aspects :

- Il y a eu une augmentation d'immigrants pouvant s'intégrer en milieu francophone et une part importante de ces derniers a le statut de réfugié. Ils proviennent surtout de la France, du Congo, de l'île Maurice et s'établissent principalement en Ontario, en Colombie-Britannique et au Manitoba.
- Les immigrants allophones n'ont pas nécessairement le français comme langue maternelle, mais y sont culturellement attachés.
- Le défi à relever est l'intégration dans un milieu où la langue anglaise, et en particulier l'éducation en anglais pour les enfants, constitue un attrait certain.
- Une école inclusive privilégie la réussite scolaire de tous les élèves, accorde une place importante aux diverses traditions culturelles dans ses programmes, se dote d'une politique claire en matière de diversité au sein du personnel et la met en application, et entretient des liens de communication efficaces avec les parents des élèves.

De ce fait, le Comité tripartite suggère que ce dossier soit confié au groupe de travail devant se pencher sur l'axe *Promotion* et qu'un représentant de Citoyenneté et Immigration Canada soit invité à siéger au sein du Comité tripartite. Il a également suggéré au groupe de travail susmentionné de se pencher sur des actions concrètes visant un meilleur accueil des immigrants, au RNDGE de relever les pratiques exemplaires et au groupe de travail chargé d'étudier l'axe *Pédagogie* de se pencher lui aussi sur ce dossier. On suggère également de dresser une liste de projets de recherche possibles sur les questions de la diversité et de l'immigration.

Axe – Pédagogie

Le groupe de travail sur l'axe *Pédagogie* s'est attaché en priorité à l'élaboration de projets visant l'atteinte des objectifs énoncés dans le *Plan d'action – Article 23*. Il a par la suite proposé un plan complet expliquant chacun des objectifs spécifiques, les résultats visés, les indicateurs de succès et précisant finalement ses recommandations de projets pour atteindre les objectifs visés (outils, guides, recueils, processus, forums, études et tables de concertation) ainsi que les produits livrables. Les échéances proposées et les budgets estimés sont approximatifs.

De plus, le groupe de travail a révisé les objectifs et dressé un bilan de la situation en vue de faire des recommandations pour chacun des objectifs.

L'objectif 1 – Le programme d'études

Élaboration d'un guide intégrant les repères ou les référents culturels et identitaires dans les programmes d'études et dans l'acte pédagogique.

L'objectif 2 – La francisation

Élaboration d'un recueil électronique pancanadien énumérant et explicitant les initiatives d'accueil et les pratiques gagnantes qui ont un effet positif sur la réussite scolaire. Relever les lacunes sur le plan des ressources et faciliter l'accès aux ressources existantes pour l'ensemble des juridictions.

L'objectif 3 – La pédagogie différenciée

Élaboration de modules de formation en ligne sur la pédagogie en milieu minoritaire s'appuyant sur une recension de la théorie et des applications en milieu scolaire.

L'objectif 4 – Mise en œuvre de la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques

La FNCSF et le RNDGÉ ont invité le Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques (CFORP) à devenir l'organisme pancanadien pour la mise en œuvre de la SNRP. Après avoir exploré sous tous ses angles la possibilité de transformer graduellement le CFORP en centre national, les directions générales des conseils scolaires ont préféré considérer d'autres scénarios. Les motifs du rejet de l'option privilégiée étaient essentiellement liés à la gouvernance.

L'objectif 5 – L'apprentissage médiatisé

Établissement d'un forum de discussions pancanadien ponctuel regroupant des représentants des instances gouvernementales et scolaires et réalisation d'une étude de faisabilité quant au partage et à l'adaptation de cours en ligne et d'objets d'apprentissage visant les cours optionnels, dans le but de mieux cibler les champs d'intérêt des élèves et leurs aspirations professionnelles. Élaboration de 10 cours en ligne visant les cours optionnels pour mieux cibler les champs d'intérêt des élèves et leurs aspirations professionnelles. Élaboration d'objets d'apprentissage pour le cycle primaire.

L'objectif 6 – La recherche, le développement et l'innovation

La mise sur pied d'une table de concertation ou l'affiliation à une table existante. Cette table sera composée de représentants des instituts de recherche, des conseils scolaires et des ministères. Cette table a pour mandat d'étudier globalement les activités de recherche en cours, les besoins cernés, et de dresser une liste de priorités relativement à la recherche en éducation en milieu minoritaire à diffuser aux organismes de recherche en milieu minoritaire au Canada.

Finalement, le groupe de travail a proposé de préparer un projet en bonne et due forme pour la recherche et le financement, proposition qui fut acceptée par le Comité tripartite.

Axe – Petite enfance

Le groupe de travail sur l'axe *Petite enfance* a atteint les objectifs suivants :

1. connaître les récents développements dans l'environnement stratégique;
2. s'approprier de nouveau les résultats visés proposés dans le plan d'action en éducation et s'assurer de la pertinence des indicateurs déjà répertoriés;
3. assurer le suivi à la réunion du Comité tripartite;
4. déterminer un ou des mécanismes de production de données sur les résultats visés (L'analyse transformative de la situation actuelle en petite enfance (Scan 2008) permettra d'évaluer les progrès réalisés entre 2004 et 2008. Le groupe de travail a invité les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation à participer à la collecte des données aux fins de la seconde analyse transformative);
5. établir les priorités à court, à moyen et à long terme.

Le groupe de travail a également déterminé des actions prioritaires :

1. Données. Le recensement et la collecte des données essentielles pour assurer l'avancement du dossier (Scan 2008 et autres mécanismes répertoriés) puis l'établissement des thèmes de recherche en petite enfance et en éducation en vue de leur inclusion dans la stratégie n° 3 sur le développement et la mise en commun des connaissances.
2. Conditions à réunir : Le recensement des conditions requises pour la création de programmes et de services éducatifs en petite enfance adaptés aux besoins et à la réalité des francophones en milieu minoritaire au Canada.
3. Ressources humaines : L'inventaire des compétences, des connaissances et des habiletés particulières que doivent posséder les intervenants francophones travaillant dans les services préscolaires en milieu minoritaire et l'obtention d'un rapport sur l'état de la situation concernant les ressources humaines en petite enfance.
4. Services éducatifs en petite enfance : La recension des modèles de services en petite enfance et à la famille (centres de la petite enfance et de la famille) dans les communautés et les faire connaître à d'autres communautés; recenser et faire connaître les pratiques gagnantes au chapitre du partenariat école, petite enfance, famille, communauté.
5. Outils : Répertoire d'outils existants ou création de nouveaux outils faciles à utiliser à l'intention des intervenants en petite enfance. Mise sur pied d'un centre, d'une garderie ou d'une pré-maternelle.
6. Établir les grandes lignes d'un plan de travail pour l'axe *Petite enfance*.
7. Déterminer les prochaines étapes dans le dossier.

Axe – Action culturelle et identitaire

Composé d'une vingtaine de personnes, la Table de l'axe *Action culturelle et identitaire (TAACI)* s'est penchée sur le plan d'action de 2005 et l'a mis à jour. Cela a donné lieu à une discussion de fond sur les politiques d'aménagement linguistique. Les membres du groupe de travail ont également eu des échanges sur les projets et les actions en cours. À la suite de la révision de l'objectif relatif aux activités culturelles, la liste a été revue, les priorités établies et des engagements pris selon les disponibilités des acteurs en place.

Les quatre activités retenues sont les suivantes : l'achèvement de la Trousse du passeur culturel, l'adoption de politiques culturelles par les CS ou provinces et territoires, l'achèvement des inventaires de ressources, outils, programmes et pratiques exemplaires, et l'élaboration d'initiatives en éducation artistique.

Un résultat du plan d'action sera le développement d'une politique d'aménagement linguistique dans chaque province ou territoire et des politiques culturelles dans chaque conseil scolaire, provinces ou territoires.

Le Comité tripartite a recommandé à la TAACI de déterminer les éléments constitutifs d'un énoncé d'engagement des provinces et territoires en matière d'aménagement linguistique et culturel. Puisque certains conseils scolaires possèdent déjà des politiques de développement culturel et communautaire, la FNCSF peut appuyer le processus en incitant les CS à adopter des politiques à cet égard. La FNCSF procédera à l'établissement d'un inventaire et dégagera les éléments clés d'une telle approche.

Table sectorielle en éducation

La table sectorielle en éducation est un regroupement auquel participent des organismes nationaux œuvrant dans le domaine de l'éducation en langue française. En plus des membres permanents, il convient d'accueillir, au besoin, des membres d'organismes qui ne travaillent pas nécessairement dans ce domaine.

Les différents groupes ont un mandat spécifique relativement au but commun consistant ultimement à compléter le système d'éducation en français langue première au Canada :

- l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF);
- l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUF);

- la Commission nationale des parents francophones (CNPF);
- la Fédération canadienne des directions d'établissements scolaires francophones (FCDÉF);
- la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE);
- la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF);
- la Fédération culturelle canadienne-française (FCCF);
- la Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF);
- la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA);
- le Réseau des Cégeps et des Collèges francophones du Canada (RCCFC); et
- la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) qui en assume la présidence.

Le mandat

- Permettre un échange d'informations sur les dossiers d'intérêt commun et éviter les doublons.
- Faciliter les partenariats selon les champs de compétences de chacun.
- Faire le lien avec la Table nationale sur le développement de la petite enfance.
- Agir à titre de groupe-conseil en matière d'éducation auprès des institutions nationales concernées.

Les enjeux et les préoccupations

L'analyse des enjeux nationaux en éducation – en ce qui concerne le recrutement, le maintien et la récupération des effectifs en milieu scolaire francophone, de même que la formation en français et le partenariat école, famille, communauté – demeure au centre des préoccupations de la Table.

Celle-ci a accordé la priorité à la mise sur pied d'une campagne de promotion à l'échelle nationale. Elle a aussi assuré la coordination communautaire en complément aux travaux du Comité tripartite issu du Sommet. Elle a tenu des rencontres de concertation et de liaison et a agi comme comité responsable de l'axe *Promotion*.

Formation du personnel enseignant

En 2006, l'Alliance canadienne des responsables, des enseignantes et des enseignants en français langue maternelle (ACREF) a commandé une étude dans le but d'évaluer la pertinence de poursuivre ses activités. L'étude a démontré que les enseignantes et les enseignants souhaitaient un accès à des services de perfectionnement, tout en remettant en cause la nécessité d'une association nationale pour gérer ces services. Lors de l'assemblée générale d'avril 2007, les membres du conseil d'administration de l'ACREF ont donc reçu le mandat de trouver un organisme national capable d'offrir les services de perfectionnement à l'ensemble des enseignantes et des enseignants en français langue maternelle à l'échelle du pays.

Au terme de quelques recherches, les membres de l'ACREF ont voté, par voie de référendum, en faveur de l'abandon de la charte de façon à permettre le transfert de ses services et de ses avoirs au RNDGÉ, en date du 31 décembre 2007. Aucune condition n'était rattachée à l'intégration des activités de l'ACREF au RNDGÉ, mais ce dernier compte bien offrir des services de formation et de perfectionnement professionnel à l'ensemble des enseignantes et des enseignants travaillant pour les conseils scolaires de langue française.

Un comité de transition composé de directions générales des conseils scolaires a été mis sur pied. Ce dernier est appelé à concevoir quelques modèles de perfectionnement possibles au cours des prochains mois et fera ses recommandations au RNDGÉ.

Plan d'action pour les langues officielles

Le *Plan d'action pour les langues officielles* venait à échéance en mars 2008. En décembre 2007, le gouvernement lançait un processus de consultation national sur la dualité linguistique et les langues officielles et nommait Bernard Lord à titre de conseiller spécial. Des rencontres se sont tenues dans quelques grandes villes canadiennes. Ces consultations devraient permettre au gouvernement de mettre au point une nouvelle stratégie en la matière.

À la demande expresse du président de la FNCSF, M. Lord a accepté de rencontrer ce dernier accompagné du directeur général le 4 février 2008 à Dieppe, au Nouveau-Brunswick. Le président et le directeur général en ont profité pour réitérer les messages transmis à Monsieur Lord dans une lettre qui lui était adressée le 24 janvier 2008. Voici quelques points soulevés lors de la rencontre.

Nous avons rappelé à M. Lord que l'état de notre système d'éducation continue d'être préoccupant, malgré les progrès réalisés depuis une douzaine d'années. Le manque d'écoles de langue française au Canada depuis un siècle a gravement réduit l'effectif scolaire visé par l'article 23 de la *Charte*. Cette « injustice passée », comme l'a si bien qualifiée la Cour suprême du Canada, a eu pour effet qu'à peine plus de la moitié des enfants des ayants droit fréquentent à l'heure actuelle une école de langue française.

Nous avons aussi illustré un manque évident de moyens. L'école de langue française ne peut offrir une variété de programmes d'études, de services spécialisés et d'équipements comparables à ce qui est offert dans les écoles de langue anglaise ou même dans les écoles d'immersion concurrentes. Ses infrastructures sont souvent désuètes ou inadéquates. Elle manque de personnel enseignant et administratif, attire difficilement les enfants des ayants droit et doit redoubler d'efforts en matière de francisation, de manière à transmettre à ses élèves la langue, la culture et un sentiment d'appartenance à la collectivité francophone.

Nous avons rappelé à M. Lord la tenue, en 2005, du *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire*, lequel s'est soldé par l'adoption du *Plan d'action – Article 23*. Nous lui en avons décrit les grands axes d'intervention et précisé les sommes nécessaires à sa réalisation, par ordre d'importance. Nous avons aussi souligné l'importance de la concertation de tous les paliers pour en assurer la mise en œuvre.

Enfin, nous avons clairement indiqué à M. Lord que, dans le cadre du renouvellement de la stratégie du gouvernement fédéral, nous nous attendions à ce que celui-ci s'engage à assumer une part importante des coûts rattachés à l'éducation en français, investissements que les provinces et territoires ne peuvent assumer seuls.

Les consultations menées par Bernard Lord auprès des organismes communautaires, dont la FNCSF, ont pris fin le 24 janvier 2008 et ce dernier a déposé son rapport à la fin du mois de février 2008. Les recommandations de la ministre Verner sont attendues en juin 2008.

Enquête postcensitaire sur la vitalité des communautés de langues officielles

Cette enquête a été réalisée dans le cadre du *Plan d'action sur les langues officielles* (2003-2008). Statistique Canada a mis le projet en œuvre en collaboration avec le Secrétariat des langues officielles et plusieurs ministères et institutions fédérales, dont le Commissariat.

L'enquête a été menée en 2006 auprès de 53 156 personnes, adultes et enfants, vivant en situation minoritaire (en français à l'extérieur du Québec et en anglais au Québec) et avait pour but de faire état de la situation sur les différents aspects de la vie communautaire.

Grâce aux données obtenues, les communautés pourront mieux connaître les facteurs de vitalité de leur communauté, appuyer leurs décisions sur des faits et fixer des objectifs. Les intervenants gouvernementaux en élaboration de politiques pourront plus facilement établir des indicateurs de rendement, évaluer les effets de leurs interventions et effectuer des changements ou des initiatives en vue de favoriser l'épanouissement des communautés de langues officielles. Finalement, les chercheurs seront en mesure de développer de nouvelles pistes de réflexion à l'intention des communautés et des gouvernements.

Thèmes principaux de l'enquête :

- l'appartenance identitaire et la vitalité subjective;
- l'utilisation des langues dans les activités quotidiennes;
- l'accès et l'utilisation des soins de santé dans la langue de la minorité;
- la fréquentation scolaire des enfants dont l'un des parents est issu de la minorité de langue officielle.

L'analyse des données de l'enquête postcensitaire fait ressortir une différenciation importante au chapitre de la réalité vécue et perçue des communautés concernant différents aspects tels que la langue dans les activités quotidiennes, les services de santé, la fréquentation scolaire, l'appartenance identitaire et leur perception de la vitalité de leur propre communauté : « Chaque communauté est unique en son genre et confrontée à des défis qui lui sont propres. » Il faudra donc considérer la multiplicité des réalités « pour appuyer la minorité anglophone et bâtir une francophonie canadienne forte ». Il existe des différences importantes d'une province à l'autre, mais aussi entre les régions d'une province donnée.

Puisque la vitalité des minorités de langue officielle est un concept beaucoup plus vaste que celui de la langue parlée à la maison, le gouvernement et les intervenants communautaires doivent se pencher sur de nombreux enjeux qui y sont liés, tels l'éducation dans la langue de la minorité, l'accès aux services gouvernementaux et aux soins de santé, l'identité et la perception de la vitalité.

Les données de l'enquête enrichies de celles du recensement ont également permis de déterminer les secteurs qui nécessitent des investissements : la petite enfance, les arts et la culture, la relève dans les communautés minoritaires vieillissantes, le développement économique et l'accueil des nouveaux arrivants au sein des communautés de langues officielles.

Pistes à poursuivre en matière d'éducation

Il est clair qu'une étude poussée des résultats de l'enquête pourra donner aux intervenants et intervenantes en éducation des pistes à explorer. Toutes les conclusions relatives à la petite enfance et à l'accueil des nouveaux arrivants, par exemple, pourront alimenter les discussions au sein des groupes de travail devant se pencher sur chacun des axes d'intervention du *Plan d'action – Article 23*.

Prix Jean-Robert-Gauthier



Jean-Robert Gauthier.

Jean-Robert Gauthier est chiropraticien de formation, mais a consacré la majeure partie de sa vie professionnelle à la scène politique, notamment à titre de conseiller scolaire (1969-1972), de député libéral d'Ottawa-Vanier à la Chambre des communes (1972-1994) et de whip du Parti libéral et de chef parlementaire de l'opposition (1984-1991). Il fut nommé au Sénat en 1994 et a pris sa retraite en 2004.

Défenseur des droits des francophones à l'extérieur du Québec, Jean-Robert Gauthier a pris position et est intervenu à de nombreuses reprises dans les dossiers concernant les langues officielles au Canada et la Constitution canadienne et a su établir des relations avec des organismes voués à la défense des droits des francophones au Canada et en Ontario.

Objectif du projet :

Souligner, à l'échelle nationale, l'apport d'un(e) francophone ou d'un(e) Acadien(ne) dans le domaine de l'éducation en français en milieu minoritaire, à titre de conseiller(ère) scolaire.

Critères d'admissibilité :

- Avoir été ou être conseiller(ère) scolaire.
- Être mis(e) en nomination par un conseil scolaire francophone ou acadien.
- Ne pas être membre du conseil d'administration de la FNCSF.

Modalités :

Le(la) récipiendaire, à l'instar du sénateur Jean-Robert Gauthier, aura fait preuve de courage et de persévérance dans l'adversité et d'initiative et d'originalité dans son approche. Il(elle) aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation en français et de la dualité linguistique avec vigueur et conviction. Il(elle) aura œuvré pour la qualité et l'excellence de l'éducation et se sera mérité le respect et l'admiration de ses pairs.

Le(la) récipiendaire se démarquera également selon les critères suivants :

- Avoir fait acte de présence à la majorité des activités de son conseil scolaire.
- Avoir fait preuve d'initiative dans ses communications avec les intervenants.
- Avoir contribué de façon exceptionnelle à l'essor et à l'amélioration continue de l'éducation en français langue première.
- S'être porté(e), de façon notoire, à la défense du principe de la dualité linguistique canadienne.

Procédures de mise en nomination :

- Le jury de sélection est composé des membres de l'exécutif de la FNCSF.
- Appel de candidatures en avril
- Première sélection au début septembre
- Validation des finalistes par le président d'honneur à la mi-septembre
- Cérémonie de remise du prix à l'automne, dans le cadre du congrès annuel de la FNCSF

Récipiendaires

Le récipiendaire pour l'année 2003 est M. Lucien Bradet, de l'Ontario.

Les co-récipiendaires pour l'année 2004 sont M^{mes} Lucille Ladéroute, de l'Ontario, et Pearl Lee, de Terre-Neuve-et-Labrador.

Les co-récipiendaires pour l'année 2005 sont MM. Pierre Desrochers, de l'Alberta, et Elvy Robichaud, du Nouveau-Brunswick.

Les co-récipiendaires pour l'année 2006 sont M^{me} Martine Galibois-Barss, de la Colombie-Britannique, et M. Claude Renaud, de la Nouvelle-Écosse.

Le récipiendaire pour l'année 2007 est M. Léo Piquette, de l'Alberta.

Le nom du ou de la récipiendaire pour l'année 2008 sera dévoilé le 23 octobre prochain.



Monsieur **Léo Piquette**, de l'Alberta, reçoit le prix Jean-Robert-Gauthier 2007 des mains de MM. **Georges Arès** et **Ernest Thibodeau**.

Prix Edgar-Gallant



Edgar Gallant.

Originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, Edgar Gallant fait ses études secondaires et universitaires au séminaire de Joliette et à l'université Laval de Québec où il obtient, en 1949, une maîtrise en sciences sociales, politiques et économiques.

Aussitôt, il rejoint la fonction publique du Canada et y fait carrière durant 36 ans où il fait sa marque principalement dans le domaine des relations économiques internationales. Il occupe aussi une série de postes dans le domaine des relations intergouvernementales canadiennes, puis part à la retraite en 1985 après près de neuf ans à titre de président de la Commission de la fonction publique du Canada.

Après sa retraite de la fonction publique, Edgar Gallant a poursuivi ses activités professionnelles à titre de chercheur invité auprès de l'Institut de recherche en politiques publiques, puis à titre de président de divers colloques et comités devant mener à l'autogestion scolaire dans les provinces de l'Ouest. De 1989 à 1992, il est également arbitre en matière de radiodiffusion sous la *Loi électorale du Canada*.

Plus récemment, Monsieur Gallant a mis à profit sa vaste expérience à titre d'expert-conseil auprès de la FNCSF et du RNDGÉ. Il participe notamment à la planification du *Sommet des intervenants en éducation* en 2005 devant donner lieu à l'adoption du *Plan d'action – Article 23* et préside les premières rencontres du comité tripartite chargé de sa mise en œuvre.

Objectif du prix :

Souligner l'apport, à l'échelle nationale, d'un(e) francophone ou d'un(e) Acadien(ne) au développement de l'éducation en français à titre d'administrateur(trice) dans le domaine de la gestion scolaire.

Critères d'admissibilité :

- Être membre ou ancien membre du RNDGÉ.
- Avoir été ou être administrateur(trice) scolaire.
- S'être démarqué(e) de façon significative.
- Avoir contribué ou contribué de façon exceptionnelle à l'essor de l'éducation en français langue première.
- Être rattaché(e) aux qualités et contributions d'Edgar Gallant :
 - Excellence sur le plan de la gestion
 - Impact sur la communauté éducative francophone ou acadienne
 - Impact sur la jeunesse francophone ou acadienne.
- L'invitation à la mise en nomination sera envoyée aux directions générales, et seulement un membre actif du RNDGÉ a le droit de soumettre des candidatures.
- Les membres de l'exécutif se réservent le droit de proposer une candidature.
- Être mis(e) en nomination par ses pairs.
- Les lauréats ne peuvent pas être mis en nomination une seconde fois.

Modalités diverses :

Le(la) lauréat/e aura travaillé dans le domaine de l'éducation en français langue première et aura fait preuve, dans ce domaine, de persévérance. Il(elle) aura, malgré les embûches, défendu le principe de l'éducation de langue française sans compromis et œuvré sans équivoque pour la qualité et l'excellence de l'éducation.

À l'instar de monsieur Edgar Gallant, il(elle) aura fait preuve de talent dans le domaine de l'administration et est reconnu(e) par ses pairs pour l'excellence de son travail.

Exceptionnellement, pour tenir compte d'un grand dévouement, le prix pourra être remis à une personne qui se sera illustrée au sein d'autres organisations scolaires où, par ses fonctions et responsabilités, elle aura contribué significativement à l'enseignement tant au primaire qu'au secondaire.

L'invitation à la mise en nomination sera envoyée aux directions générales et seulement un membre actif du RNDGÉ a le droit de soumettre une candidature.

Procédures de mise en nomination :

- Appel des candidatures en novembre.
- Les membres actifs du RNDGÉ sélectionnent jusqu'à cinq (5) candidats d'une liste qui leur est remise lors de l'appel des candidatures (janvier) et retournent leurs choix avant la date limite, au bureau de la FNCSF.
- La recherche, l'étude des nominations et le choix du lauréat seront effectués par le comité exécutif du RNDGÉ.
- Le prix sera remis lors de l'assemblée générale annuelle du RNDGÉ qui se tient au printemps.

Récipiendaires

Le récipiendaire pour l'année 2003 est, à titre posthume, M. Jean Grisé de l'Ontario.

Le récipiendaire pour l'année 2004 est M. Léo Robert du Manitoba.

Le récipiendaire pour l'année 2005 est M^{me} Gisèle St-Amand du Nouveau-Brunswick.

Le récipiendaire pour l'année 2006 est M. Guy Le Blanc de la Nouvelle-Écosse.

Le récipiendaire pour l'année 2007 est M. Gabriel Arsenault de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le récipiendaire pour l'année 2008 est, à titre posthume, M. Paul Charbonneau, DG de la FNCSF et du RNDGÉ.

Le nom du ou de la récipiendaire pour l'année 2009 sera dévoilé en avril 2009.



Feu Paul Charbonneau,
récipiendaire du prix Edgar-Gallant en 2008.

Bulletin d'informations de la FNCSF

Le bulletin d'informations de la FNCSF est publié trois fois par année : automne, hiver et printemps.

Il sert de point de contact officiel pour les conseils scolaires et les communautés francophones et acadienne en ce qui concerne l'évolution des dossiers de la Fédération et ses représentations auprès des diverses instances gouvernementales.

Fédération nationale des conseils scolaires francophones

Bulletin d'informations

MOT DU PRÉSIDENT

La FNCSF a connu un automne fort occupé. En effet, outre la tenue du 17^e congrès annuel, nous avons progressé dans nos différents dossiers.

De plus, depuis septembre dernier, j'ai eu la chance de participer à plusieurs rencontres. Vous trouverez les détails dans les prochaines pages.

En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter mes meilleurs vœux pour Noël et une année 2008 à la hauteur de vos aspirations!

Bonne lecture!

Ernest Thibodeau
Ernest Thibodeau

EN PASSANT...

Le 17^e congrès annuel de la FNCSF a remporté un franc succès

Près de 200 personnes représentant les trente et un conseils scolaires francophones et acadiens du Canada se sont réunies dans le cadre du 17^e congrès annuel de la FNCSF, qui s'est tenu du 18 au 20 octobre à Camrose, Alberta.

Sous le thème « Les temps ont changé : vers une nouvelle francophonie scolaire », les participants ont eu l'opportunité de partager, de discuter et de s'enrichir de l'expérience de leurs collègues. Ils ont poursuivi une réflexion sur le changement, sur l'avenir démographique, sur l'accueil, et sur la mise en place de programmes et de structures de participation adaptés à cette nouvelle réalité. Les congressistes ont également eu la primeur de visionner le tout nouveau film « Par cœur », relatant l'histoire de l'éducation française en Alberta de ses débuts jusqu'à l'an 2007.

Contactez-nous

435, rue Donald
Bureau 201
Ottawa ON K1K 4X3

Tél. (613) 744-3443
Télex. (613) 744-1085

info@fncsf.ca
fncsf.ca

L'INForm@teur

Le RNDGÉ s'est doté d'une revue virtuelle. L'INForm@teur contient des articles de fond sur les enjeux, les défis et les réussites des directions générales ainsi que sur d'autres dossiers d'intérêt général. Cette revue sert de point de contact, d'échanges, d'information, de formation et d'enrichissement des membres du RNDGÉ.

L'INForm@teur paraît trois fois par année. Chaque parution a un thème particulier. Ceux-ci traitent d'aspects pédagogiques, administratifs et légaux. L'INForm@teur allie la théorie à la pratique.

Le premier numéro de L'INForm@teur, paru en mai 2007, portait sur le thème de la construction identitaire. Les numéros subséquents, parus en novembre 2007 et en mars 2008, ont tour à tour abordé les thèmes du multiculturalisme et de la diversité culturelle ainsi que de la promotion de l'école de langue française, le recrutement et le maintien des effectifs scolaires.

L'INForm@teur
Revue virtuelle pour les administrateurs
du réseau de l'éducation en français
Vol. 1 n°3 - Mars 2008

Table des matières

Promotion de l'école de langue française, recrutement et maintien des effectifs scolaires

Mot du président 1

Orientations proposées 2

Initiatives pratiques 6

■ Ouest et Nord 6

■ Ontario 9

■ Atlantique 13

Vous souvenez-vous de 20

À vous le parole! 21

Les p'tits nouveaux du RNDGÉ 22

1000 Français
Demande d'adhésion

Marianne Sauthier,
présidente RNDGÉ

Mary André Charbon,
vice-présidente RNDGÉ

Josée Grifone,
membres du conseil d'administration

Suzanne Gauthier,
membres du conseil d'administration

Anna Marie Desrosiers,
membres

Regroupement national des
directeurs généraux de l'éducation
433, rue Dorval, bureau 203
Dorval (QC) H1E 4E5
Tél. : 812 764 5883
Télex : 812 764 5385
info@ncsf.ca - ncsf.ca

MOT DU PRÉSIDENT

L'actualité scolaire dénote en décembre 2007 révèle que seulement 49 % des 220 000 enfants d'ayants droit sont inscrits dans les écoles de langue française. Force est de constater qu'il y a un grand travail à faire pour recruter et maintenir les élèves dans nos écoles. Le succès de l'éducation en langue française dépendra de ces efforts. Lors du Sommet de l'éducation en 2005, les participants ont identifié la promotion de l'école de langue française comme un axe prioritaire. L'objectif général de cet axe d'intervention est d'attirer, de recruter et de maintenir les enfants d'ayants droit dans les écoles de langue française.

La démarche prend racine dans l'étude de marché portant sur les ayants droit effectuée au printemps 2005. Les problèmes d'image, de relations avec l'école et la communauté et de capacités linguistiques ont été soulevés. Des consultations auprès des conseils scolaires ont également révélé que la notion de marketing est relativement nouvelle pour plusieurs d'entre eux. De façon générale, les conseils scolaires ont peu d'outils (ressources financières et humaines) pour déployer un effort de promotion visible et efficace.

Avant d'entamer une campagne de promotion nationale, il est important de préparer les milieux scolaires communautaires à ces nouvelles réalités et à leurs conséquences sur l'école française. Il s'agit ici de les amener à adapter de nouvelles façons de faire qui correspondraient davantage aux besoins actuels des parents et des jeunes et à une image renouvelée de l'école de langue française tout en amenant la communauté à comprendre les enjeux auxquels fait face l'école. Cette « nouvelle » école devra être davantage respectueuse des choix familiaux et accueillir plus favorablement l'héritage minoritaire des jeunes ayants droit.

Afin d'outiller les conseils scolaires, le FNCSF et le RNDGÉ ont entrepris un projet d'accompagnement qui permet aux conseils scolaires de bénéficier d'une séance de travail avec une firme spécialisée en communication pour les outiller à offrir un meilleur accueil à leur clientèle tout en mettant en place les éléments essentiels pour l'élaboration d'un plan de communication. En lisant les témoignages de ceux qui ont vécu l'accompagnement, vous sentez les retombées positives de cette initiative.

Afin d'atténuer l'impact des accompagnements et de faciliter d'une façon significative le recrutement et le maintien, il est maintenant temps de passer en une offensive importante en matière de communication sur le plan national. Nous nous proposons une stratégie stratégique de communication. En quoi diffère-t-elle d'une campagne de promotion nationale? Ceci représente la suite logique de tout ce qui a été mis en place depuis l'étude de marché et les accompagnements. Cette stratégie axée sur la promotion nationale vise à former et guider de manière particulière chaque conseil scolaire afin qu'un travail à la base soit effectué dans l'intention de mener chacun des milieux à un effort national. Nous espérons que vous serez de la partie!

Signé :

J. Bernard

Jean-Luc Bernard

Annuaire de l'éducation en français au Canada

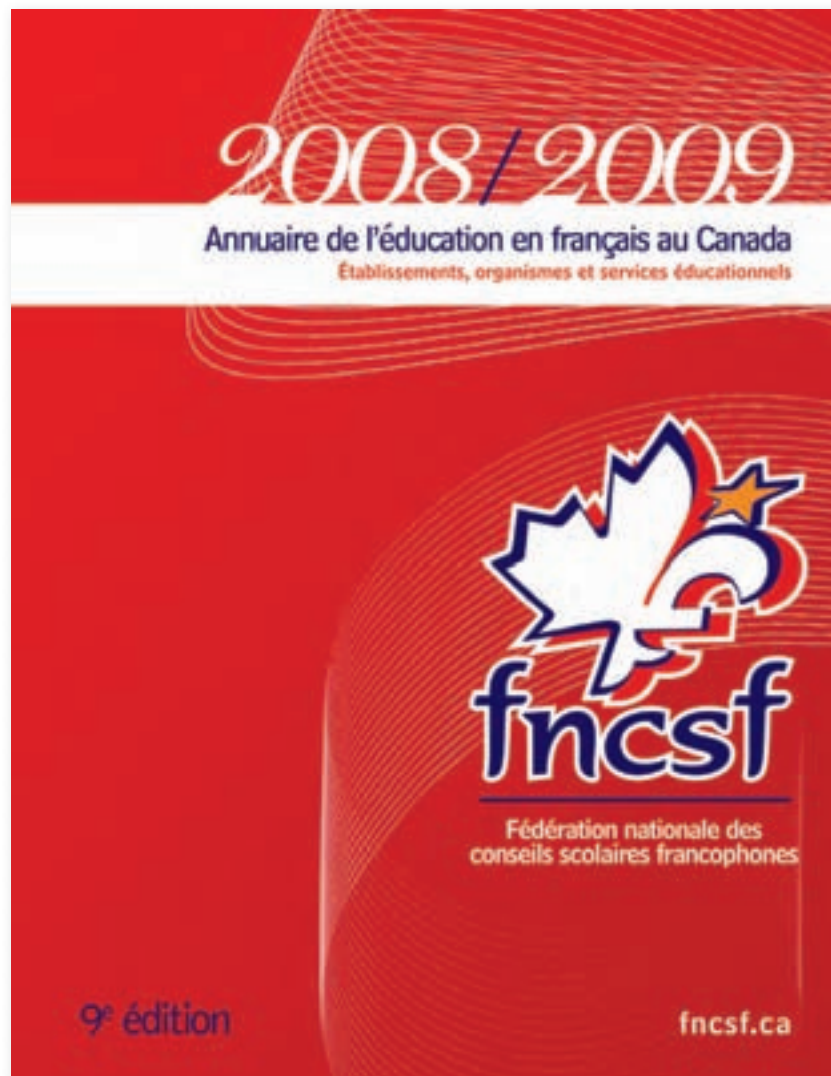
Un outil de communication et de promotion par excellence!

L'annuaire est un outil précieux de données importantes sur nos systèmes scolaires et nos organismes communautaires en éducation. Cette publication, tirée à plus de 2 000 exemplaires et diffusée à la grandeur du pays, s'adresse aux intervenants, aux organismes et aux services éducationnels.

L'annuaire sert aussi de véhicule promotionnel offrant aux organismes et aux établissements scolaires qui le désirent la possibilité d'acheter un espace publicitaire. Un tel investissement assure une bonne visibilité auprès d'un groupe cible – notamment les directions d'école, le personnel enseignant, les parents et les élèves ainsi que les organismes francophones du Canada.

La FNCSF est fière d'annoncer la publication de l'édition 2008-2009 de l'*Annuaire de l'éducation en français au Canada*. Pour en acheter un exemplaire, visitez le www.fncsf.ca dès aujourd'hui.

Le processus de vente d'espaces publicitaires pour l'édition 2009-2010 débutera en février 2009. Pour de plus amples renseignements, écrivez-nous à info@fncsf.ca



Site Web

En avril 2007, nous inaugurons une version beaucoup plus conviviale et dynamique de notre site Web. Celui-ci renseigne sur l'actualité et sur les divers dossiers d'intérêt pour le secteur de l'éducation francophone en milieu minoritaire. Il est doté d'un menu simple avec accès à des ressources d'informations à jour et détaillées. Nous planifions y ajouter une section réservée aux membres donnant accès à des documents stratégiques et à de l'information beaucoup plus détaillée sur les grands enjeux de notre secteur.

Avez-vous consulté notre site récemment? La section **Quoi de neuf?** est mise à jour périodiquement. Sans oublier la nouvelle de la semaine... Nous vous invitons donc à naviguer dans notre nouveau site et à vous informer des activités de la FNCSF auprès des communautés francophones et acadienne.

fncsf.ca

Fédération nationale des conseils scolaires francophones

- Accueil
- Notre organisme
- RNDGÉ
- Notre réseau
- Annuaire de l'éducation en français au Canada
- Postes à combler
- Publications
- Congrès annuel
- Galerie de photos
- Nous joindre

La FNCSF représente le plan canadien francophone et commissions francophones et commissions francophones. Ces derniers offrent des services éducatifs à près de 150 000 rassemblés dans établissements.

Nouvelle de la semaine

30 avril 2007

La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) est fière de vous présenter son nouveau site Web. C'est un outil dynamique qui permet de vous informer sur l'actualité et les dossiers qui occupent le secteur de l'éducation en milieu minoritaire.

Quoi de neuf?

- [Récipiendaire Edgar Gall](#)
- [Communication presse : Lancement du nouveau site web!](#)

Liste des conseils scolaires francophones

Commission scolaire de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard
Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest
Commission scolaire francophone du Nunavut
Commission scolaire francophone du Yukon
Conseil des écoles catholiques de langue française du Centre-Est (Ontario)
Conseil des écoles fransaskoises (Saskatchewan)
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario
Conseil scolaire acadien provincial (Nouvelle-Écosse)
Conseil scolaire catholique de district des Grandes Rivières (Ontario)
Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario
Conseil scolaire catholique et francophone du Sud de l'Alberta
Conseil scolaire catholique Franco-Nord (Ontario)
Conseil scolaire Centre-Est (Alberta)
Conseil scolaire Centre-Nord (Alberta)
Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud (Ontario)
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales (Ontario)
Conseil scolaire de district des écoles catholiques du Sud-Ouest (Ontario)
Conseil scolaire de district du Centre-Sud-Ouest (Ontario)
Conseil scolaire du Nord-Ouest (Alberta)
Conseil scolaire du Sud de l'Alberta
Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique
Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-du-Labrador
Conseil scolaire du district du Grand Nord de l'Ontario
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
District scolaire 01 (Nouveau-Brunswick)
District scolaire 3 (Nouveau-Brunswick)
District scolaire 5 L'Étoile du Nord (Nouveau-Brunswick)
District scolaire 9 de la Péninsule acadienne (Nouveau-Brunswick)
District scolaire 11 (Nouveau-Brunswick)
Division scolaire franco-manitobaine

Annexe – Membres du Comité tripartite

Ce comité a été créé pour faire un suivi des travaux du *Sommet des intervenants et des intervenantes en éducation dans la mise en œuvre de l'article 23 en milieu francophone minoritaire*.

Liste des membres

- Raymond Daigle, président du comité
- Edgar Gallant, conseiller spécial

Représentants des provinces/territoires

- Imelda Arsenault, ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard
- Jean-Vianney Auclair, ministère de l'Éducation du Manitoba
- André Corbeil, ministère de l'Éducation du Nunavut
- Susan Forward, ministère de l'Éducation de Terre-Neuve-et-Labrador
- Simone Gareau, ministère de l'Éducation de la Saskatchewan
- Dominic Giroux, ministère de l'Éducation de l'Ontario
- Britta Gundersen-Bryden, ministère de l'Éducation de la Colombie-Britannique
- Debby Johnston, ministère de l'Éducation de l'Alberta
- Raymonde Laberge, ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation des Territoires du Nord-Ouest
- Gilbert Lamarche, ministère de l'Éducation du Yukon
- Marcel Lavoie, ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick
- Gilles Le Blanc, ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse
- Daniel Buteau, Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

Représentants du gouvernement fédéral

- Roukya Abdi Aden, Citoyenneté et Immigration Canada
- Hubert Lussier, Patrimoine canadien
- Donald Nadeau, Ressources humaines et Développement social Canada
- Lucie Potvin, Ressources humaines et Développement social Canada
- Michel Ruest, Patrimoine canadien
- Yves Saint-Germain, Citoyenneté et Immigration Canada
- Guylain Thorne, Patrimoine canadien

Représentants des conseils scolaires et des organismes communautaires

- Marielle Beaulieu, Fédération des communautés francophones et acadienne
- Jean-Luc Bernard, Regroupement national des directions générales de l'éducation
- Marc-André Charlebois, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Yolande Dupuis, Fédération nationale des conseils scolaires francophones
- Murielle Gagné-Ouellette, Commission nationale des parents francophones
- Ernest Thibodeau, Fédération nationale des conseils scolaires francophones



Achévé d'imprimer en octobre 2008
sur les presses du
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques



Fédération nationale des
conseils scolaires francophones

435, rue Donald, bureau 203
Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Téléphone : 613 744-3443 ou 1 888 857-5403
Télécopieur : 613 744-1685

fnscsf.ca
info@fnscsf.ca